

**OPERATION DENEIGEMENT  
SAISON 2018/2019**

*Service aux personnes, proposé par La Ville de Colmar*

**BULLETIN D'INSCRIPTION**

A retourner à la Mairie de Colmar - 1 place de la Mairie – BP 50528 680021 COLMAR CECEX

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

n° de téléphone : .....

**J'habite une maison individuelle à Colmar : OUI - NON**

**ou un local commercial à Colmar : OUI - NON**

Je suis : propriétaire  locataire  (cocher la casez correspondante)

Pièces à joindre au présent bulletin d'inscription :

- Photocopie recto-verso de la carte d'identité
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Conditions générales d'intervention :

*Mise en œuvre du service :* J'ai bien noté qu'à la suite de mon inscription et après signature du présent bulletin, l'intervention du service de déneigement sera systématiquement déclenchée sur les indications du PC – Neige municipal (et donc sans mon accord préalable). Le PC – Neige actionnera alors, pour mon compte, les collaborateurs de la société d'insertion.

Par ailleurs, je devrai fournir le matériel nécessaire au travail du déneigement du trottoir devant ma propriété : seau plastique, sel, balai de cantonnier, pelle à neige. En l'absence de ce matériel, le déneigement ne sera pas exécuté.

J'ai également bien noté que des frais d'inscription forfaitaire de 10 € me seront facturés par la Ville au titre de la saison 2018/2019 auxquels s'ajouteront les coûts d'intervention selon le temps effectivement passé, facturés directement par l'entreprise en charge de l'intervention.

*Période d'intervention :* du 3 décembre 2018 au 1er mars 2019

Colmar, le

*Signature précédée de la mention « Lu et Approuvé »*

Pour tout renseignement complémentaire nécessaire, veuillez joindre  
la Mairie de Colmar – Direction de la Voirie au 03 89 20 67 88